

Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mercredi 9 mars 2022

**Vœu relatif au déplacement du site de traitement des encombrants de l'avenue de
Bouvines**

Considérant le vœu du Conseil de Quartier Nation – Alexandre Dumas adopté lors de sa réunion plénière du mercredi 9 février, lequel est ainsi formulé :

« Considérant que le site de traitement des encombrants sis avenue Bouvines est en activité du lundi au samedi depuis 2019 ;

Considérant que le site de traitement des encombrants a été installé sans concertation des riverains ;

Considérant que l'installation de ce site devait être temporaire selon l'engagement pris par la Mairie de Paris 11^e ;

Considérant que l'activité de ce site génère d'importantes nuisances environnementales (absence de tri...) et sonores (crissements stridents au moment de la compression...) pour l'ensemble des riverains ;

Considérant qu'en particulier l'école Bouvines est à proximité de ce site de traitement des encombrants ;

Considérant l'Ordonnance n°2010-1579 du 17 décembre 2010 introduit "une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier (...) la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation," et préconise "que la gestion des déchets se fasse sans nuire à l'environnement" ;

Considérant la gestion éco-responsable des déchets comme étant porteuse d'enjeux

> environnementaux (impact sur l'environnement et les ressources naturelles...)

> économiques/financiers (réutilisation / recyclage des déchets (tels que le bois) par des sociétés éco-responsables...) ;

> sociétaux (prise de conscience de la bonne gestion des déchets)

Considérant que les nuisances sonores occasionnent des effets néfastes sur la santé humaine (troubles auditifs (surdité, acouphènes...) et extra auditifs (pathologies cardiovasculaires...) ;

Considérant que les nuisances sonores dégradent la qualité de vie des riverains (incompatibilité avec l'essor du télétravail...) ;

Considérant que les nuisances sonores occasionnent un apprentissage altéré pour les élèves (perte d'attention, retard dans l'apprentissage de la lecture, vocabulaire...) ;

Considérant que la Mairie de Paris 11^e a prévu la création d'un centre de tri en sous-sol d'un immeuble ;

Considérant que dans l'attente de l'installation du centre de tri, le site de traitement des encombrants devait être mobile et installé provisoirement avenue de Bouvines » ;

Sur le rapport de Monsieur Grégory MOREAU,

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

Le Conseil d'arrondissement adopte le vœu du conseil de quartier Nation – Alexandre Dumas :

- d'une recherche immédiate d'un emplacement approprié pour accueillir le site de traitement des encombrants de l'avenue Bouvines ;
- du déplacement du site de traitement des encombrants précité dès localisation d'un emplacement approprié ;
- de l'application de mesures pour réduire le volume sonore de ce site de traitement des encombrants (horaire d'activité, process technique/isolation sonore....) ;
- d'une demande sur l'état d'avancement du projet de l'aménagement d'un centre de tri dans un sous-sol / parking inutilisé (recherche de l'immeuble, déchets concernés, capacité, critères de qualité environnementale retenus, cycle du déchet prévu (arrivée-traitement-filières de réutilisation/recyclage)....

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Écologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

Le vœu est adopté à l'unanimité.